



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23482
27 janvier 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Lettre datée du 27 janvier 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès
de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'aviation américaine continue de violer l'espace aérien iraquien, et ce comme suit :

1) Entre le 17 et le 18 janvier 1992 : 36 sorties effectuées par 17 formations de deux appareils et deux appareils opérant en solo, et ce à une vitesse de 600 à 900 kilomètres par heure et à une altitude de 1 000 à 6 000 mètres. Ces opérations ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Zakho, Dohouk, Arbil, Tal-Afar et Amadiya.

2) Entre le 18 et le 19 janvier 1992 : 27 sorties effectuées par 13 formations de deux appareils et un appareil opérant en solo, et ce à une vitesse de 600 à 900 kilomètres par heure et à une altitude de 1 000 à 9 000 mètres. Ces opérations ont visé essentiellement les régions de Zakho, Dohouk, Mossoul, Tal-Afar, Arbil, Amadiya, Rawandouz et Ain-Zala.

A 9 h 20, deux F-111 ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk à une vitesse de 500 kilomètres par heure et à une altitude de 1 000 mètres.

A 10 h 35, 11 h 50 et 12 h 20, trois formations de deux appareils de type F-16 ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk à une vitesse de 500 à 700 kilomètres par heure et à une altitude de 50 à 500 mètres.

3) Entre le 20 et le 21 janvier 1992 : 23 sorties effectuées par 10 formations de deux appareils et trois appareils opérant en solo, et ce à une vitesse de 600 à 900 kilomètres par heure et à une altitude de 3 000 à 9 000 mètres. Ces opérations ont visé essentiellement les régions de Dohouk, Mossoul, Arbil, Tal-Afar, Zakho et Amadiya.

A 15 h 12, une formation de deux appareils, volant à une vitesse de 750 kilomètres par heure et à une altitude de 8 000 mètres, a franchi le 36e parallèle jusqu'à une distance de 10 kilomètres au sud de Tal-Afar.

4) Entre le 21 et le 22 janvier 1992 : 30 sorties effectuées par 14 formations de deux appareils et deux appareils opérant en solo, et ce à une vitesse de 600 à 900 kilomètres par heure et à une altitude de 3 000 à 7 000 mètres. Ces opérations ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Zakho, Dohouk, Tal-Afar, Arbil, Rawandouz et Amadiya.

A 9 h 5, deux F-16 ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk à une vitesse de 600 kilomètres par heure et à une altitude de 500 mètres.

A 9 h 55 et 11 h 10, deux formations de deux appareils de type F-111 ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk à une vitesse de 600 kilomètres par heure et à une altitude de 500 mètres.

5) Entre le 22 et le 23 janvier 1992 : 21 sorties effectuées par 10 formations de deux appareils et un appareil opérant en solo, et ce à une vitesse de 600 à 900 kilomètres par heure et à une altitude de 2 500 à 7 500 mètres. Ces opérations ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Arbil, Dohouk, Tal-Afar, Amadiya, Zakho et Aïn-Zala.

6) Entre le 23 et le 24 janvier 1992 : 25 sorties effectuées par 11 formations de deux appareils et trois appareils opérant en solo, et ce à une vitesse de 600 à 900 kilomètres par heure et à une altitude de 1 500 à 7 500 mètres. Ces opérations ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Arbil, Dohouk, Tal-Afar, Zakho, Amadiya, Rawandouz et Sinjar.

7) Entre le 24 et le 25 janvier 1992 : 23 sorties effectuées par neuf formations de deux appareils et cinq appareils opérant en solo, et ce à une vitesse de 600 à 850 kilomètres par heure et à une altitude de 1 500 à 6 000 mètres. Ces opérations ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Arbil, Tal-Afar, Dohouk, Sinjar, Doukan, Amadiya, Zakho, Aïn-Zala et l'ouest de Rawandouz.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdel Amir A. AL-ANBARI